

## **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 7 juin 2022 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### **307, 4<sup>e</sup> Rang Est :**

La demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire dans une cour avant, au lieu d'une cour arrière ou latérale comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

### **146, rue de Rotterdam :**

La demande vise à autoriser la présence d'une aire de chargement dans une cour avant, au lieu d'une cour arrière ou latérale, d'autoriser une bande de terrain d'une largeur de 1,8 m sur le pourtour d'un bâtiment, au lieu de 2 m et d'autoriser une allée d'accès bidirectionnelle d'une largeur de 6,42 m au lieu de 7 m comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

### **165, rue de Singapour (adresse projetée) :**

La demande vise à rendre réputée conforme le coefficient d'occupation du sol du futur bâtiment principal à 2,7 % au lieu de 7 % comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

### **212, rue Joseph-Dugal :**

La demande vise à rendre réputée conforme la somme des marges latérales du futur agrandissement de la résidence à 4,62 m au lieu de 5,0 m comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

### **4920, rue Pierre-Georges-Roy :**

La demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment dont le coefficient d'occupation au sol sera de 7,26 % au lieu d'au moins 9 % comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

### **4718, rue Saint-Félix :**

La demande vise à rendre réputée conforme la marge de recul avant de la future résidence à 23,07 m au lieu de 13,5 m comme l'exige par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le public est admis lors de la séance de consultation du conseil municipal en respectant les règles et mesures prévues par la Santé publique.

Une présentation des projets visés par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Ce 18 mai 2022

La greffière,  
Marie-Josée Couture, avocate  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)